Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213501885-20251208-DCM25_093-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le huit décembre deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence **de Fabrice DALINO, maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **1er décembre 2025**

PRÉSENTS :
Les Adjoints au Maire :
Mesdames FAUCHOUX – HERITAGE
Messieurs BERTRAND –BOURGOGNON – DESSAUGE – GUILLOUET.

Les Conseillers municipaux :
Mesdames ANDRIAMANDIMBY – DAVID (arrivée à 19h21 avant vote délibération n°25-091) – LE PALLEC – RICHOUX – SAUVÉE
Messieurs– DUFFE – FIERDEHAICHE – HUET – NEDELEC – PARTHENAY – THIRION – TILLARD

PROCURATIONS :
Mme BIRLOUET a donné pouvoir à M. DUFFE
Mme CANOVAS a donné pouvoir à Mme RICHOUX
Mme CHAUVIN a donné pouvoir à M. TILLARD
M. GAUTHIER a donné pouvoir à M. BOURGOGNON
Mme LE BAIL-POUTREL a donné pouvoir à Mme FAUCHOUX
Mme LE GUELLEC a donné pouvoir à M. GUILLOUET
Mme PELLETIER a donné pouvoir à M. FIERDEHAICHE
M. ANDRIAMANDIMBY a donné pouvoir à Madame le PALLEC
M. LE BRAS a donné pouvoir à M. DALINO

ABSENTE - EXCUSEE :
Mme METENS

FD/PC/SC 25-093

AVENANT A LA CONVENTION BIPARTITE ALSH PERISCOLAIRE – REVISION DU MONTANT DU BONUS TERRITOIRE EN LIEN AVEC LE PLAN MERCREDI

Le Conseil Municipal,

VU les articles L 263.1, L 223-1 et L.227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

VU la convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

VU l'avis favorable de la Commission Education, Jeunesse, Solidarités, Santé, Famille, Sport en date du 12 novembre 2025 ;

CONSIDERANT que la bonification Plan mercredi n'a plus vocation à être traitée en dehors du dispositif habituel de déclaration des activités liées à la Prestation de Service Ordinaire ALSH, que dans un souci de simplification, il est nécessaire d'intégrer les sommes allouées au titre de la bonification Plan mercredi dans notre bonus territoire.

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
mairie@montfort-sur-meu.bzh
www.montfort-sur-meu.bzh

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213501885-20251208-DCM25_093-DE

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant afin d'intégrer les sommes allouées au titre de la bonification Plan mercredi dans le bonus territoire pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2026 et tous les documents s'y afférant.

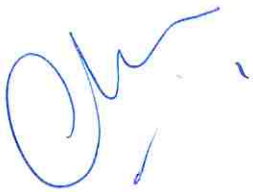
Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine,
- Monsieur le Comptable public,
- La Caisse d'Allocations Familiales.

Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations

Fabrice DALINO,
Maire



Candide RICHOUX,
Secrétaire de Séance



Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
mairie@montfort-sur-meu.bzh
www.montfort-sur-meu.bzh